

Réunion du 21 septembre 2026

**Objet : Reconduction de la convention avec le  
Conseil départemental de l'Eure relatif à la  
nomination du DPO du SMO Eure Normandie  
Numérique**

Suite à l'entrée en vigueur du règlement général sur la Protection des données le 25 mai 2018 avec l'obligation pour tous les organismes publics de désigner un délégué à la Protection des Données (DPO), Eure Normandie Numérique a procédé à la nomination d'un agent extérieur à la structure afin de garantir une neutralité suffisante pour gérer les problématiques liées aux données du syndicat.

Au vu de l'implication historique du Département de l'Eure dans le traitement des données détenues par le SMO Eure Normandie Numérique et compte de tenu de l'hébergement sur le serveur de celui-ci jusqu'en 2025, il est apparu plus pertinent de nommer un DPO agent du Département.

Pour cela une convention tripartite a été conclue entre les Parties (SMO, CD, DPO) afin de définir les conditions dans lesquelles le Département et le DPO accompagnent le SMO Eure Normandie Numérique à respecter dans le temps les obligations réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel.

Cette première convention ayant pris fin le 13 mai 2023, elle a été renouvelée le 12 mai 2023 pour une durée de 3ans. Celle-ci étant arrivée à son terme il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Ceci étant exposé, nous vous proposons d'adopter la délibération suivante :

Délibération n°2026-031

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 21 septembre 2026

Objet : Convention ANCT subvention Coordinateur  
conseiller numérique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Vu le mandat conclu entre la Direction générale des collectivités locales, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Caisse des dépôts et consignations le 7 avril 2021 concernant l'opérationnalisation du dispositif « Conseiller numérique » ;

Vu le dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif Conseiller numérique déposé par Eure Normandie Numérique le 16/07/2026 ;

Vu la décision du Comité de sélection nationale en date du 11/09/2026 ;

Le Comité syndical, réuni le 21 septembre 2026 en visio-conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

CCI Work - 215 route de Paris - 27000 ÉVREUX  
Tél : 02 32 31 93 09  
Courriel : [contact@enn27.fr](mailto:contact@enn27.fr)

## DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique relatif à la reconduction de la convention avec le Conseil Départemental de l'Eure relatif à la nomination du DPO du SMO Eure Normandie Numérique ;
- D'autoriser Monsieur le Président du syndicat à signer ladite convention.

- Nombre de voix pour :
  - Collège EPCI : 27
  - Collège Conseil Départemental : 9
  - Collège Conseil Régional : 3
  - Collège commune : 14
  - Collège syndicat : 4
- Nombre de voix contre :
  - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0
  - Collège commune : 0
  - Collège syndicat : 0
- Abstention :
  - Collège EPCI : 1
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0
  - Collège commune : 0
  - Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 21 septembre 2026

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**



**Le Secrétaire de séance**

**Max RONGRAIS**



*Date publication : 25/09/2026*